

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Décisions
budgétaires

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
VOTE DES
SUBVENTIONS
2021 ALLOUEES
AUX
ASSOCIATIONS
SPORT, CULTURE,
A CARACTERE
SOCIAL OU
CARITATIF,
PATRIOTIQUES,
ECONOMIQUES,
SCOLAIRES ET
DEVELOPPEMENT
DURABLE

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier, KUFEL Zohra,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

Secrétaire : M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 06.04.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06.04.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21 AVR. 2021

M. le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la liste du montant des subventions accordées aux différentes associations est annexée aux documents budgétaires et qu'il convient de l'approuver,

Sur avis de la Commission des Finances en date du 08 avril 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE d'inscrire au budget 2021 de la ville, le montant des subventions allouées aux associations patriotiques, aux associations économiques, aux associations sportives, aux associations culturelles, aux associations sociales et caritatives, aux écoles, aux collèges et lycées, du domaine développement durable.

FIXE comme indiqué sur la liste annexée aux documents budgétaires le montant des subventions accordées au titre de l'exercice en cours,

DECIDE que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », sur la nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

PRECISE que les subventions seront versées suivant un échéancier mensuel établi en fonction de la trésorerie de la commune de Castelnaudary.

PRECISE que les subventions allouées seront versées après présentation par l'association concernée des pièces justificatives à fournir à la Commune et ayant obtenu l'aval du service gestionnaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Les conseillers municipaux, membres d'associations, n'ont pas pris part au vote pour l'association dont ils sont membres.

M. GREFFIER Philippe ne prend pas part au vote pour la subvention Office du Commerce Chaurien,

Mme GIRAL Hélène ne prend pas part au vote pour la subvention Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite,

M. DEMANGEOT François ne prend pas part au vote pour la subvention ASAPR,

M. GRIMAUD Bernard ne prend pas part au vote pour la subvention Union musicale les « Sans Soucis » et Pétanque La Piboulette,

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole ne prend pas part au vote pour la subvention Comité de jumelage,

M. GUIRAUD Philippe ne prend pas part au vote pour la subvention Office du Commerce Chaurien, Grande Confrérie du Cassoulet,

Mme RATABOUIL Jacqueline ne prend pas part au vote pour la subvention Les Chats paix belle,

Mme BATIGNE Brigitte ne prend pas part au vote pour la subvention Crozes Loisirs,

M. ZAMAI Giovanni ne prend pas part au vote pour la subvention AVA - Vivre avec le cancer, Crozes Loisirs et AFDI 11,

M. BARBAUD Pierre ne prend pas part au vote pour la subvention de l'Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite, le Centre Lauragais d'études scientifiques et l'Amicale des Anciens de la Légion Etrangère,

M. BOUILLEUX Denis ne prend pas part au vote pour la subvention La recyclotopie,

Mme ESCAFRE Elisabeth ne prend pas part au vote pour la subvention Lions Club Castelnaudary Grand Lauragais et Comité de jumelage,

M. SIBRA Daniel ne prend pas part au vote pour la subvention ROC et RELM,

Mme CHABERT Sabine ne prend pas part au vote pour la subvention Industeam, Les Croquignous, Les Chats Paix Belle du Lauragais et le Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet et le Lauragais Athlétisme Castelnaudary,

M. RATABOUIL Michel ne prend pas part au vote pour la subvention Centre Lauragais d'Etude scientifique,

M. ASENSIO-VERGNES Nicolas ne prend pas part au vote pour la subvention ACSF et Jardins du partage,

Mme SANTINI Delphine ne prend pas part au vote pour la subvention Club des Chefs d'Entreprise,

Mme GAIANI Audrey ne prend pas part au vote pour la subvention Club Nautique Castelnaudarien,

M. PINEL Jean-Louis ne prend pas part au vote pour la subvention Les Amis du Lauragais et le COC,

M. ROSSICH Thierry ne prend pas part au vote pour la subvention Lauragais Athlétisme Castelnaudary,

Mme KUFEL Zohra ne prend pas part au vote pour l'association Les Chats Paix Belle et ASF CSF.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 avril 2021.

Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 21 AVR. 2021
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 19 AVR. 2021
Par publication le : 21 AVR. 2021
Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Nicolas NAYRAL

Accusé de réception en préfecture

011-211100763-20210412-DB202182-DE

Reçu le 19/04/2021